



## Comment éviter une indivision

Par **Asperger**, le **07/02/2024** à **17:08**

Bonjour,

Divorcé non remarié, je suis père de deux enfants "autistes" dont l'un des deux est sous curatelle renforcée.

Ce dernier ayant rompu tout contact avec la famille je crains à ma disparition qu'il s'oppose à un partage équitable. Je suis propriétaire d'une maison et de deux petits appartements de faible valeur. Comment transmettre équitablement et sans indivision ce patrimoine à mes deux fils.

Merci pour votre réponse.

Par **yapasdequoi**, le **07/02/2024** à **17:31**

Bonjour,

Pour transmettre sans indivision, il faut pouvoir constituer des lots de valeur quasi égale.

Consultez votre notaire pour un testament.

Par **youris**, le **07/02/2024** à **19:02**

bonjour,

vous pouvez faire des parts inégales dès l'instant où la réserve héréditaire de chaque enfant est respectée.

prenez conseil auprès d'un notaire.

salutations